

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Jean-Guy Forgeron, Executive Vice-President, acting as President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa, Ontario this day of March 16, 2023 at 9:30 am.

ATTENDU QUE, je, Jean-Guy Forgeron, premier vice-président, assumant la présidence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa, Ontario en ce jour du 16 mars 2023 à 9h30.



Jean-Guy Forgeron

Acting President of the Canadian Food Inspection Agency

Président par intérim de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Ontario – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Ontario bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 177 (PCZ-177)

Starting at the intersection of Twenty Mile Rd and Moote Rd
South on Moote Rd to Sixteen Rd
East on Sixteen Rd to Vineland Townline Rd
South on Vineland Townline Rd to Kilman Rd
East on Kilman Rd to Maple St
South on Maple St to Metler Rd
East on Metler Rd to Maple St
South on Maple St to Tice Rd
East on Tice Rd to Balfour St
South on Balfour St to Welland Rd
West on Welland Rd to Balfour St
South on Balfour St to Foss Rd
West on Foss Rd to Balfour St
South on Balfour St to Sumbler Rd
East on Sumbler Rd to Balfour St
South on Balfour St to Chantler Rd
West on Chantler Rd to Balfour St
South on Balfour St to River Rd
Southwest on River Rd to the train tracks at GPS coordinates 42.971597N, -79.357817W
South on the train tracks to Hewitt Rd
South on Hewitt Rd to the access road intersection at GPS coordinates 42.953052N, -79.347572W
West on the access road to Regional Road 24
South on Regional Road 24 continuing as Highway 3 to Bell Rd
West on Bell Rd to Case Rd
South on Case Rd to 2nd Concession Rd
West on 2nd Concession Rd to Wainfleet-Dunnville Townline Rd
Northwest on Wainfleet-Dunnville Townline Rd to Booker Rd
Southwest on Booker Rd to Hutchinson Rd
Northwest on Hutchinson Rd to Jenny Jump Rd
Southwest on Jenny Jump Rd to Crown Rd
Northwest on Crown Rd to Marshagan Rd

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Northeast on Marshagan Rd to Hutchinson Rd
Northwest on Hutchinson Rd to Diltz Rd
Northeast on Diltz Rd to Carter Rd
Northwest on Carter Rd to Robinson Rd
Northeast on Robinson Rd to Hart Rd
West on Hart Rd to Canborough Rd
East on Canborough Rd to Caistor Gainsborough Townline Rd
North on Caistor Gainsborough Townline Rd to S Chippawa Rd
Northwest on S Chippawa Rd to Church Rd
North on Church Rd to Concession 2 Rd
Southeast on Concession 2 Rd to Caistor Gainsborough Townline Rd
North on Caistor Gainsborough Townline Rd to Concession 4 Rd
East on Concession 4 Rd to Port Davidson Rd
North on Port Davidson Rd to 16th Rd
East on 16th Rd to the access road at GPS coordinates 43.072775N, -79.546331W
North on the access road to Townline Rd
East on Townline Rd to Regional Road 20
Southeast on Regional Road 20 to Twenty Mile Rd
East on Twenty Mile Rd to Moote Rd

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de Ontario - Annexe de déclaration » se décrit comme suit:

La région suivante de la province de Ontario est délimitée par :

Limites géographiques pour:

Zone de contrôle primaire 177 (ZCP-177)

À partir de l'intersection du ch. Twenty Mile et du ch. Moote

Vers le sud sur le ch. Moote jusqu'au ch. Sixteen

Vers l'est sur le ch. Sixteen jusqu'au ch. Vineland Townline

Vers le sud sur le ch. Vineland Townline jusqu'au ch. Kilman

Vers l'est sur le ch. Kilman jusqu'à la rue Maple

Vers le sud sur la rue Maple jusqu'au ch. Metler

Vers l'est sur le ch. Metler jusqu'à la rue Maple

Vers le sud sur la rue Maple jusqu'au ch. Tice

Vers l'est sur le ch. Tice jusqu'à la rue Balfour

Vers le sud sur la rue Balfour jusqu'au chemin Welland

Vers l'ouest sur le ch. Welland jusqu'à la rue Balfour

Vers le sud sur la rue Balfour jusqu'au ch. Foss

Vers l'ouest sur le ch. Foss jusqu'à la rue Balfour

Vers le sud sur la rue Balfour jusqu'au ch. Sumbler

Vers l'est sur le ch. Sumbler jusqu'à la rue Balfour

Vers le sud sur la rue Balfour jusqu'au ch. Chantler

Vers l'ouest sur le ch. Chantler jusqu'à la rue Balfour

Vers le sud sur la rue Balfour jusqu'au ch. River

Vers le sud-ouest sur le ch. River jusqu'à la voie ferrée aux coordonnées GPS 42.971597N, -79.357817W

Vers le sud sur la voie ferrée jusqu'au ch. Hewitt

Vers le sud sur le ch. Hewitt jusqu'à l'intersection de la voie d'accès aux coordonnées GPS 42.953052N, -79.347572W

Vers l'ouest sur la voie d'accès à la route régionale 24

Vers le sud sur la route régionale 24 qui devient l'autoroute 3 jusqu'au ch. Bell

Vers l'ouest sur le ch. Bell jusqu'au ch. Case

Vers le sud sur le ch. Case jusqu'au ch. Concession 2

Vers l'ouest sur le ch. Concession 2 jusqu'au ch. Wainfleet-Dunnville Townline

Vers le nord-ouest sur le ch. Wainfleet-Dunnville Townline jusqu'au ch. Booker

Vers le sud-ouest sur le ch. Booker jusqu'au ch. Hutchinson

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Vers le nord-ouest sur le ch. Hutchinson jusqu'au ch. Jenny Jump
Vers le sud-ouest sur le ch. Jenny Jump jusqu'au ch. Crown
Vers le nord-ouest sur le ch. Crown jusqu'au ch. Marshagan
Vers le nord-est sur le ch. Marshagan jusqu'au ch. Hutchinson
Vers le nord-ouest sur le ch. Hutchinson jusqu'au ch. Diltz
Vers le nord-est sur le ch. Diltz jusqu'au ch. Carter Vers le nord-ouest sur le ch. Carter jusqu'au ch. Robinson
Vers le nord-est sur le ch. Robinson jusqu'au ch. Hart
Vers l'ouest sur le ch. Hart jusqu'au ch. Canborough
Vers l'est sur le ch. Canborough jusqu'au ch. Caistor Gainsborough Townline
Vers le nord sur le ch. Caistor Gainsborough Townline jusqu'au ch. Chippawa S
Vers le nord-ouest sur le ch. Chippawa S jusqu'au ch. Church
Vers le nord sur le ch. Church jusqu'au ch. Concession 2
Vers le sud-est sur le ch. Concession 2 jusqu'au ch. Caistor Gainsborough Townline
Vers le nord sur le ch. Caistor Gainsborough Townline jusqu'au ch. Concession 4
Vers l'est sur le ch. Concession 4 jusqu'au ch. Port Davidson
Vers le nord sur le ch. Port Davidson jusqu'à la 16^{ième} rue
Vers l'est sur la 16^{ième} rue jusqu'à la voie d'accès aux coordonnées GPS 43.072775N, -79.546331W
Vers le nord sur la voie d'accès au ch. Townline
Vers l'est sur le ch. Townline jusqu'à la route régionale 20
Vers le sud-est sur la route régionale 20 jusqu'au ch. Twenty Mile
Vers l'est sur ch. Twenty Mile jusqu'au ch. Moote

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.